



16ème législature

Question N° : 10480	De M. José Gonzalez (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Alerte quant aux difficultés à faire face aux feux dans les Bouches-du-Rhône	Analyse > Alerte quant aux difficultés à faire face aux feux dans les Bouches-du-Rhône.
Question publiée au JO le : 25/07/2023 Réponse publiée au JO le : 10/10/2023 page : 9042		

Texte de la question

M. José Gonzalez alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les risques de feu découlant de la spécificité du département des Bouches-du-Rhône. En effet, ce territoire a tout récemment fait l'objet d'un classement en risque sécheresse dès le mois de février 2023, augurant une saison estivale des plus risquée. À la suite d'un été 2022 cumulant sécheresse et phénomènes caniculaires de plus en plus long et rapprochés, cette situation s'est encore manifestée au cours de cet hiver 2023. Le feu que l'on a connu courant janvier 2023 sur la commune de Mouriès en est la démonstration flagrante, mais outre la situation induite par les évolutions climatiques, ce sinistre fût aussi révélateur d'une autre problématique non négligeable, à savoir la disponibilité des avions bombardiers d'eau de la sécurité civile qui n'ont pas pu être engagés. Si l'on conjugue, les éléments climatiques : sécheresse de plus en plus longue et précoce, canicules de plus en plus longues et rapprochées, développement du risque feu de forêts sur l'ensemble des territoires nationaux, sollicitation de plus en plus importante des matériels terrestres et des soldats du feu mobilisés sur des périodes de plus en plus longues et crise du volontariat avec une diminution des disponibilités, à la diminution du taux de disponibilité des avions bombardiers d'eau, le département de M. le député, comme beaucoup d'autres, courent à la catastrophe. D'autant plus que : la flotte de *trackers* a été réformée en raison de sa vétusté ; la flotte de Canadiens est de plus en plus vieillissante induisant des périodes de maintenance de plus en plus fréquentes ; le taux d'indisponibilité des chefs de bord en pleine augmentation en raison de leur départs pour d'autres horizons professionnels ou à la retraite (À ce jour 15 chefs de bords actifs et disponibles sur un besoin identifié de 22 chefs de bords) ; les mouvements de grève au sein du personnel naviguant en raison de difficultés sociales et la mutualisation des moyens aériens sur des territoires de plus en plus étendus rendant les délais d'intervention plus longs, impactant aussi le volume horaire de vol des pilotes. Il souhaite donc savoir ce que le Gouvernement entend mettre en place pour enrayer cette inadéquation des moyens aériens disponibles face au risque accru du feu de forêt dans le département.

Texte de la réponse

L'adéquation entre les besoins liés au risque incendie et les moyens mis à disposition est au cœur de l'action du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Face à l'intensité des feux de forêt de 2022, sous l'impulsion du Président de la République, la flotte de lutte a été augmenté de façon significative. En effet, à ses propres moyens, s'ajoutent désormais les aéronefs loués par ses soins, ce qui représente 5 avions bombardiers d'eau pour la saison 2023 et jusqu'à 10 hélicoptères bombardiers d'eau. D'un point de vue patrimonial, la flotte Tracker, arrivée en fin de vie, a été remplacée par 6 DASH dont le dernier a été livré en mai 2023, portant à 8 le nombre de ces appareils avec une

capacité d'emport 3 fois supérieure à celle des Tracker. A plus long terme, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises verra sa flotte CANADAIR complétée à 16 machines, grâce à des financements européens et français et travaille au renouvellement complet des appareils déjà détenus. Enfin, elle étudie l'acquisition d'une capacité de bombardement d'eau avec des hélicoptères lourds (financements propres et européens). Pour ce qui concerne les ressources humaines, conscient de la rareté de cette ressource, notamment des pilotes instructeurs bombardier d'eau, l'Etat a signé un protocole d'ampleur avec les pilotes de la sécurité civile, permettant d'améliorer l'attractivité des postes par la création de nouvelles fonctions spécifiques liées à la formation opérationnelle et à la rémunération des personnels navigants.